

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BARECHE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022 COMMISSION PATRIMOINE

Convocation du 28/10/2022

Absent excusé : Jean-Marie Drezet (remplacé par Mme Elisabeth Boulard)

Secrétaire de séance : Jérôme Tardy

La Présidente demande d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour : tarif du cimetière (tarification des urnes collées sur les caveaux)

### 1/ Cimetière de la Barêche

#### ➤ Délibération Tarif et Règlement

Une tarification non encore établie pour les urnes collées sur les caveaux est proposée à 100 €. Les membres valident à l'unanimité cette tarification qui sera intégrée à la nouvelle délibération du tarif du cimetière. Les autres tarifs de la délibération de 2014 restent inchangés.

Le règlement a été établi sur une base de plusieurs règlements.

Le règlement du colombarium est distinct du règlement du cimetière. Il lui sera ajouté l'article 1 du règlement du cimetière.

Le Président du syndicat ou son représentant sont seule habilité à faire appliquer le règlement.

Le nouveau règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### ➤ Gestion administrative :

La société SEDI a démarché la commune de Durnes avec une proposition de logiciel de gestion du cimetière pour environ 9000 €.

Au vu du coût du logiciel, nous pourrions nous tourner vers le logiciel existant de gestion administrative de Berger Levrault.

Des photos aériennes ont été faites par drone afin de créer un plan. Il faudra une vérification au sol.

L'idée est de repartir avec une numérotation actualisée.

### 2/ Bilan vitraux église

Les travaux sont désormais terminés.

Voici ci-dessous le bilan financier :

#### Montant définitif des travaux (Dépenses)

Travaux :                      Montant HT :    **23 136.17 €**

#### Plan de financement (Recettes)

Fondation du patrimoine	Subvention	1 060.00 €
	dons	4 090.00 €
Région	subvention	3 800.00 €
Préfecture	subvention	6 556.37 €
Crédit agricole	subvention	1 500.00 €
	total	17 006.37 €
Autofinancement		6 129.80 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>23 136.17 €</b>

Il reste à appeler environ 2400 € de participation pour les communes (déjà prévu dans le budget 2022 avec le colombarium).

### **3/ Emplacement futur colombarium**

Le format octogonal est choisi et sera placé côté porte de la sacristie.

### **4/ Informations diverses**

- Désherbage du cimetière : il est contraignant et peu efficace. Une discussion est engagée afin de trouver des solutions.
- Le tableau est en cours de finition et sera réinstallé au fond de l'église prochainement.
- Mme Pitavy redemande des explications concernant les répartitions de participations des différents budgets employé intercommunal, patrimoine et RPI. Un rendez-vous sera donné ultérieurement afin de tout lui réexpliquer.

La séance est levée à 21h45

La Présidente,  
Véronique KELLER